

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 11 juin 2020 à 18 heures
Membres en exercice : 15 – membres présents : 12
Date de convocation : 5 juin 2020

Le onze juin deux mil vingt à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Etaient présents : Gérard QUILIN, Maire. Sonia ALLAIN, Jean Claude RIOU, Adjoints. Julien BENOIST, Quentin LE HERVE, Sylvie MARRIGAULT, Martine TRAPON, Erwan GUIZOUARN, Anne-Karine LE MAOU, Jean François LE MIGNOT, Morgane BROUDER, Guillaume BRICAUD, Conseillers Municipaux

Absents, excusés : Serge OLLIVAUX, Catherine BOISLIVEAU, Sylvie LE GALL-BRIAND
Secrétaire de séance : Jean Claude RIOU

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 05 minutes

01 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2314-1, L 23421 et 2, L2343-1 et 2

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes, relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par Madame MAHE, Trésorière, et que les comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** les comptes de gestion ci-après :

- Compte de gestion « budget général – commune de Plounévez Moëdec »
- Compte de gestion « centre municipal de santé »
- Compte de gestion « chaufferie bois et réseau de chaleur »
- Compte de gestion « lotissement de Porz an Park »
- Compte de gestion « lotissement des iris »

02 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2314-1, L 23421 et 2, L2343-1 et 2

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire-Adjoint, conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** les comptes administratifs suivants :

- Compte administratif « budget général – commune de Plounévez Moëdec »
- Compte administratif « centre municipal de santé »
- Compte administratif « chaufferie bois et réseau de chaleur »
- Compte administratif « lotissement de Porz an Park » - Compte administratif « lotissement des iris »

03 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2020 (taxe d'habitation, taxes foncières bâti et non bâti).

Le produit fiscal à taux constant pour l'année 2020 s'élève à 356 664 euros et se décompose comme suit :

Produit	Taux 2019	Base d'imposition prévisionnelle 2020	Produit attendu
Taxe d'habitation	9.85	1 145 000	112 783
Taxes foncières (bâti)	18.28 %	924 100	168 925
Taxes foncières (non bâti)	61.54 %	121 800	74 956
		Total =	356 664

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE le maintien** des taux pour l'année 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférent

04 - AMORTISSEMENTS RESEAUX SDE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux réalisés sur les réseaux doivent faire l'objet d'un amortissement. Des travaux ont été réalisés en 2019 pour un montant de **110 586.59 euros**.

Le Conseil Municipal doit décider d'amortir la somme de **110 586.59 euros** et voter les crédits nécessaires sur le budget général de la commune, ainsi qu'il suit :

- Section fonctionnement dépenses– compte 6811 / chapitre 042 110 586.59 euros
- Section investissement recettes– compte 28041582 / chapitre 040 110 586.59 euros

05 - AFFECTATION DES RESULTATS

SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, une fois le résultat constaté, il revient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat, pour tout ou en partie, soit au financement de la section investissement, soit au financement de la section fonctionnement, sachant que l'affectation en réserves, est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section investissement.

Le résultat de clôture des deux sections au titre de l'exercice 2019 est le suivant :

- Fonctionnement 491 060.74 euros
- Investissement 43 882.52euros

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats dans le budget principal ainsi qu'il suit :

- Compte 1068 491 060.74 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 ainsi qu'il suit :

- **Compte 1068** **491 060.74 euros**

06 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - Budget principal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2020 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section fonctionnement

- Dépenses 1 480 761.00 euros
- Recettes 1 480 761.00 euros

Section investissement

- Dépenses 1 305 613.19 euros
- Recettes 1 305 613.19 euros

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité, **VOTE** le budget primitif du **budget général de la commune** pour l'année 2020

07 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 / Budget « Centre municipal de santé »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2020 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section fonctionnement

- Dépenses 50 875.00 euros
- Recettes 50 875.00 euros

Section investissement

- Dépenses 5 081.30 euros
- Recettes 5 081.30 euros

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité, **VOTE** le budget primitif du **budget « centre municipal de santé »** pour l'année 2020

08 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 / Budget « Chaufferie bois et réseau de chaleur »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2020 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent de la façon suivante :

Section fonctionnement

- Dépenses 41 146.18 euros
- Recettes 41 146.18 euros

Section investissement

- Dépenses 22 907.29 euros
- Recettes 22 907.29 euros

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité, **VOTE** le budget primitif du **budget « chaufferie bois et réseau de chaleur »** pour l'année 2020

09 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 / Budget « Lotissement de Porz an Park »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2020 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent de la façon suivante :

Section fonctionnement

- Dépenses 166 510.79 euros
- Recettes 166 510.79 euros

Section investissement

- Dépenses 278 831.58 euros
- Recettes 278 831.58 euros

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité, **VOTE** le budget primitif du **budget « lotissement de Porz an Park »** pour l'année 2020

10 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 / Budget « Lotissement des iris »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2020 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent de la façon suivante :

Section fonctionnement

- Dépenses 52 010.33 euros
- Recettes 52 010.33 euros

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité, **VOTE** le budget primitif du **budget « Lotissement des Iris »** pour l'année 2020

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close

